

I TRAVAUX-MARCHES

1- Aménagement d'un jardin d'enfants et d'une aire d'évolution sportive au plan d'Ariou à Tourrette-Levens – Avenant n°1 à la Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du 21 septembre 2018.

Oùï l'exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité:

- de valider le montant de l'enveloppe budgétaire affectée à l'opération à 99 000€ HT soit 118 800€ TTC ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer avec Monsieur le Maire de Tourrette-Levens ou son représentant un avenant n°1 à la Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du 21 septembre 2018, reprenant ce montant

2- Réfection des façades du groupe scolaire Octave Tordo à Tourrette-Levens – Avenant n°1 à la Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du 21 septembre 2018

Oùï l'exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- de valider le montant de l'enveloppe budgétaire affectée à l'opération à 166 666€ HT soit 200 000€ TTC ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer avec Monsieur le Maire de Tourrette-Levens ou son représentant un avenant n°1 à la Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du 21 septembre 2018, reprenant ces montants

3. Fourrière animale – Constitution d'un groupement de commandes

- Oùï l'exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :
- de valider le principe de la constitution d'un groupement de commandes et celui d'une coordination assurée par le SIVOM Val de Banquière.

- d'autoriser Monsieur le Président à signer avec les communes qui le souhaiteront, une convention constitutive de groupement de commandes selon le modèle annexé

II- FINANCES

1- Décision modificative n°1 – Section d'investissement – Rajout de crédits sur opérations existantes.

Où l'exposé de Monsieur CARLIN et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité d'adopter la décision modificative N°3 qui se décompose comme suit :

A – Aménagement d'un jardin d'enfants et d'une aire d'évolution sportive au plan d'Ariou à Tourrette-Levens

Désignation	Coût total TTC	Rajout de crédits	Subventions	Emprunt	Participation / Affectation
Aménagement d'un jardin d'enfants et d'une aire d'évolution sportive au plan d'Ariou à Tourrette-Levens (4581268)	118 800€	58 800€	0€	31 610€	29 190€

B – Réfection des façades du groupe scolaire Octave Tordo à Tourrette-Levens

Désignation	Coût total TTC	Rajout de crédits	Subventions	Emprunt	Participation Affectation
Réfection des façades du groupe scolaire O. Tordo à Tourrette-Levens (4581267)	200 000	92 000€	0€	0€	92 000€

C – Réfection des façades de la maison de la Poste à Saint-André de la Roche.

Désignation	Coût total TTC	Subventions	Emprunt	Participation / Affectation
Réfection des façades de la maison de la Poste à Saint-André de la Roche (4581214)	720€	0€	0€	720€

III- ANIMATION DU TERRITOIRE

1 – J'apprends à nager 2019

Ouï l'exposé de Madame BERRETTONI et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- De solliciter une subvention d'un montant de 12 000 euros auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Alpes-Maritimes afin de participer au dispositif « J'apprends à nager » 2019.

2 – Plan de prévention routière 2019

- Ouï l'exposé de Madame BERRETTONI et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité de :

- Solliciter des subventions auprès de l'Etat via la Préfecture des Alpes-Maritimes (mission sécurité routière) à hauteur de 4 000 euros dans le cadre du Plan départemental de sécurité routière

3- Agenda 21 : suppression brûlage végétaux

Ouï l'exposé de Monsieur VITALE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter une subvention d'un montant de 6 000 euros à la Métropole Nice Côte d'Azur dans le cadre de l'appel à projets AGENDA 21, édition 2019.

4 - Agenda 21 : Lutte contre le gaspillage Alimentaire

Ouï l'exposé de Monsieur VITALE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter une subvention d'un montant de 2 880 euros à la Métropole Nice Côte d'Azur dans le cadre de l'appel à projets AGENDA 21, édition 2019.

III RESSOURCES HUMAINES

1- Création de postes : régularisation de postes existants au tableau des effectifs

Oùï l'exposé de Monsieur CARLIN, et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Président du SIVOM Val de Banquière à créer les postes listés ci-dessus, dans les conditions de recrutement et de rémunération décrites.

2- Création de postes : contrats aidés

Oùï l'exposé de Monsieur CARLIN, et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Président du SIVOM Val de Banquière à créer 40 postes via le recours au dispositif des contrats d'accompagnement dans l'emploi – parcours emploi compétences

3- Création de postes : vacataires

Oùï l'exposé de Monsieur CARLIN, et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Président à recruter 90 intervenants par le biais de contrats de vacations, pour répondre à des besoins ponctuels du SIVOM Val de Banquière

V FORMATION

1. Interval Formation :

a) Nouvelle organisation

b) Horaires de fonctionnement du service

Oùï l'exposé de Monsieur VITALE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité.

- De valider les horaires de fonctionnement du service Interval Formation

